

PROJET DE DÉSIGNATION DE LA RIVIÈRE RESTIGOUCHELes faits sur ce dossier :

Quelle est cette initiative?

Le projet, appelé « Restigouche Wilderness Waterway » est une initiative désigner un zone afin de protéger et conserver le caractère sauvage du cours d'eau et des écosystèmes tout en tenant compte des activités et des entreprises récréatives de façon compatible, tout au long de l'année. Les avantages sont les suivants:

- Une augmentation de la qualité de l'expérience sur la rivière Restigouche tel un corridor sauvage, conduisant à une croissance de l'emploi local et une hausse des standards de qualité;
- Une éthique de gestion durable sur la rivière qui protège l'écologie de la ressource;
- Une rivière esthétique reconnue, tant pour les éléments naturels et les infrastructures qui favorisent un produit touristique unique et un milieu de vie sain;
- Une structure de gouvernance qui permet une intervention rapide et économique pour gérer les problèmes;
- Une structure opérationnelle auto-suffisante.

Promoteur:



Le Conseil de Gestion du Bassin Versant de la rivière Restigouche (CGBVRR) est l'organisme qui chapeaute ce projet. Ce n'est pas une requête ou une initiative des gouvernements. Le CGBVRR est une organisation à but non-lucratif qui représente une variété de groupes d'intérêt locaux et interprovinciaux relié aux rivières.

État actuel du projet:

En 2012, une étude de faisabilité a été réalisée pour réaliser une évaluation préliminaire du cadre législatif existant et pour sonder l'intérêt public. A partir de ces résultats positifs, des présentations aux ministres concernés et députés locaux ont été faites au printemps 2013. Une demande de financement pour développer un plan d'affaires a été obtenue récemment et le mandat a été donné à un consortium de consultants formé de Gagnon Strategix et OPR consultant. Le but de ce travail est de développer un modèle d'auto-financement, en présentant une structure de gouvernance, le personnel et les besoins en équipement, la description du territoire visé et de déterminer les pro-forma financier, avec les revenus potentiels et dépenses escomptées. Ce plan d'affaires sera préparé avec des intervenants et des réunions publiques et comprendra une analyse financière solide. En tant que membre du CGBVRR, la Première Nation Mi'gmaq sera invité à s'impliquer dans le plan d'affaires en amont des consultations gouvernementales officielles qui suivront. Le plan d'affaires devrait être terminé en mars 2014. Au Québec, des rencontres avec des responsables gouvernementaux sont prévues pour évaluer l'opportunité de créer une «réserve faunique» sur les eaux limitrophes pour répondre aux mêmes objectifs que la partie du N.-B.

Sections de rivières visées:

Rivière Restigouche principale entre le pont interprovincial de Matapédia jusqu'à Kedgwick River, eaux publiques de la rivière Little Main Restigouche, rivière Kedgwick jusqu'au fourches, rivière Upsalquitch jusqu'au fourche et la rivière Papedia. La zone concernée inclus l'eau jusqu'au limite des hautes eaux. Pour ce qui est des terres de la couronne du Nouveau-Brunswick, une zone tampon ($\geq 200\text{m}$) est proposée pour protéger le corridor visuel et l'habitat riverain.

Restigouche River Watershed Management Council:

(506) 759-7300 or (418)865-1323 Email: restigouche@globetrotter.net

Désignations actuellement visées et analysées:

Une loi qui régirait la proposition du «Restigouche Wilderness Waterway» peut exister déjà au sein de la Loi sur les parcs, LRN-2011 C202 au Nouveau-Brunswick. Il existe également au Québec dans Loi sur la conservation et le développement de la faune, LRQ, c C-61.1, comme «Réserve Faunique» tel que les rivières Patapédia et Matapédia actuellement. Au Nouveau-Brunswick, un transfert de terres de la Couronne le long des rivières dans sous la Loi sur le parc serait nécessaire, puis la gestion de cette zone serait déléguée au CGBVRR. Les propriétaires fonciers privés avec droits riverains seraient invités à signer des accords similaires à ceux signés par Tobique Salmon Club, Cold Spring Camp et Ristigouche Salmon Club avec le gouvernement du Québec qui inclut leurs eaux privées dans la «Réserve Faunique» sur la section aval de la rivière Matapédia.

Qu'est ce qui pourrait changer par rapport à la situation actuelle?

Même si les détails de la structure de gestion seront déterminés dans le plan d'affaires à venir, certains éléments généraux basés sur des exemples de «meilleures pratiques» dans des modèles de gestions existants sont envisagés:

- Les assistants de la faune de différentes communautés seraient sur la rivière sur une base quotidienne et reliés entre eux par un système de communication efficace;
- Les usagers devront s'enregistrer de quelques façons et cela pourrait inclure des frais pour certaines activités;
- De nouveaux règlements pourraient être introduite pour traiter de questions telles que le bruit, la vitesse et le sillage des bateaux;
- Dans certains cas, les campings seraient occupés et contrôlés et quelques nouveaux campings seraient mis en place pour offrir des services haut de gamme (équipé de tentes canvas à titre d'exemple)
- Les zones tampons protégées le long de la rivière seraient élargies de mieux protéger la rivière et le paysage;
- Les pêcheurs pourraient payer des frais d'accès quotidien afin de financer une force conjointe de protection le long des rivières;
- Les employés actuels sur la rivière ne seront pas licenciés.
- Un programme de formation et de renforcement des capacités pourraient être nécessaires pour certains employés attirés à la protection et aux patrouilles;
- La pêche illégale dans la zone désignée serait traitée comme du braconnage dans une zone protégée au lieu de seulement être considéré comme l'intrusion de la propriété comme c'est le cas actuellement;
- Les possibilités d'accroître les possibilités de pêche pour le public dans la «Réserve Faunique» sur les eaux limitrophes seront examinées;
- Les investissements en capital pourraient se situer entre 1,5 et 5 millions de dollars pour améliorer les infrastructures et financer l'acquisition d'équipements.
- Une licence de commerce pourrait être nécessaire pour les entreprises d'écotourisme qui exigeraient un code d'Éthique, une assurance responsabilité civile, et du personnel qualifié;
- L'ancien bureau du ministère des Ressources Naturelles à Kedgwick est une infrastructure clé pour les services;
- Tous droits de pêche actuelles et les droits autochtones seront respectés;

Prochaines étapes:

Une fois terminé, le plan d'affaires sera présenté aux gouvernements pour approbation et mettre en branle les étapes subséquentes. La préparation d'un plan de gestion et un processus d'amendements/création de mesures légales suivront, avec une mise en place tentative en 2015 ou 2016.